

Mesures antidumping et droits compensateurs

Conformément aux engagements pris dans le contexte de l'Uruguay Round, l'Indonésie a récemment adopté une législation formelle concernant les mesures antidumping et les droits compensateurs. Elle se servait auparavant des surcharges à l'importation pour aider les entreprises locales qui se plaignaient des préjudices que leur causaient les importations. À l'automne de 1997, le gouvernement indonésien a lancé une enquête en réponse aux allégations de dumping de papier journal portées à l'encontre de certains exportateurs, y compris ceux du Canada. Grâce en partie à l'intervention rapide du gouvernement canadien, les autorités de Djakarta ont annoncé le 28 janvier 1998 qu'elles avaient mis fin à l'enquête sur ces allégations. Les représentants du Canada entendent maintenir leur vigilance afin d'éviter que l'Indonésie ne se serve de sa nouvelle législation pour neutraliser ou gêner l'exportation de produits canadiens vers ses marchés.

Services financiers

Certaines sociétés financières canadiennes exercent leurs activités en Indonésie depuis plusieurs années. Les autorités indonésiennes ont progressivement relâché les contrôles sur la nature de la participation étrangère dans le secteur bancaire et celui des assurances. La crise bancaire qui s'est produite au début de 1998 a amené le gouvernement à libéraliser l'accès au marché beaucoup plus rapidement qu'on ne l'avait prévu.

Télécommunications

Les services de télécommunication sont un autre domaine qui présente un grand intérêt pour les fabricants canadiens. Les représentants du Canada poursuivent leurs efforts en vue d'amener l'Indonésie à libéraliser son régime de télécommunication.

Services bancaires et assurances

Pendant les négociations de l'OMC sur les services financiers, l'Indonésie a apporté certaines améliorations importantes à son offre dans ce domaine. Elle a notamment promis de consolider les institutions financières participant à des co-entreprises, conformément aux accords existants d'entreprises conjointes, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur; permis aux intérêts étrangers

de posséder une majorité des actions d'institutions non bancaires inscrites en bourse; et aboli les exigences discriminatoires relativement à la capitalisation. Dans le contexte de la récente crise financière, l'Indonésie a libéralisé les secteurs de la banque et des assurances. Le Canada cherchera à ce que l'Indonésie procède à une consolidation complète de ces améliorations au cours des futures négociations de l'OMC sur les services financiers.

INVESTISSEMENT

Des obstacles importants s'opposent aux investissements canadiens en Indonésie. À l'heure actuelle, tous les projets d'investissement, sauf les investissements étrangers dans le secteur des hydrocarbures et dans plusieurs branches du secteur minier, doivent être approuvés par le BKPM, un organisme d'État. Bien que les procédures du BKPM se soient améliorées ces dernières années, les démarches nécessaires pour obtenir les permis requis, une fois le projet approuvé, sont souvent longues et coûteuses. Par exemple, il peut arriver que l'investisseur doive obtenir une licence de localisation, un permis de construction, une licence au titre de la loi sur les nuisances, une carte de certification limitée d'importateur, un enregistrement aux fins de l'impôt, un permis de main-d'œuvre, une liste de référence pour l'importation de biens d'équipement et de matières premières, un titre de bien-fonds ou permis d'utilisation du sol, et une licence d'exploitation. Chacune de ces exigences engendre des retards et accroît les coûts que doivent défrayer les investisseurs canadiens. Comme on l'a mentionné plus haut, la participation canadienne au secteur du pétrole et du gaz, et à la plupart des industries minières n'est pas assujettie aux règles du BKPM. L'investissement étranger dans ces secteurs est régi par des lois et réglementations sectorielles spécifiques qui sont administrées par le ministère indonésien des mines et de l'énergie. La complexité du régime réglementaire, la longueur et le coût des procédures d'obtention de licences et d'approbation, sont autant d'obstacles aux investissements canadiens et ont pour effet de gêner les exportations des produits et services qui soutiennent ces investissements. Malgré cela, étant donné l'attrait des débouchés actuels et potentiels qui s'offrent aux investisseurs canadiens, l'Indonésie reste au premier rang des pays avec lesquels nous voulons négocier un accord de promotion et de protection des investissements.